



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS
DE LYCEE PROFESSIONNEL

Externe

SECTION GENIE CIVIL
OPTION CONSTRUCTION ET ECONOMIE

**Rapport de jury présenté par : Monsieur Fernand KREMER
Inspecteur général de l'éducation nationale**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Statistiques générales

Admissibilité :

Nombre de postes : 15
Nombre de candidats inscrits : 85
Nombre de candidats non éliminés : 34
Nombre d'admissibles : 32

Moyenne de l'épreuve de synthèse (tous candidats) : 7,66/20
Moyenne de l'épreuve d'étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation (tous candidats) : 6,58/20

Admission :

Nombre de postes : 15
Nombre de candidats admissibles : 32
Nombre de candidats présents à l'admission : 25
Nombre reçus : 12
Candidat admis à titre étranger : 1

Moyenne de la sous épreuve « présentation d'un dossier » (tous candidats) : 7,19/14
Moyenne de la sous – épreuve « agir en fonctionnaire de l'état... » (tous candidats) : 2,96/6
Moyenne de l'épreuve « présentation d'une séquence » (tous candidats) : 7,88/20

Epreuve d'admissibilité
EPREUVE DE SYNTHESE

Etude 1 : fondations de l'élargissement.

Cette étude consistait à étudier d'un point de vue géotechnique et mécanique le comportement d'une fondation sur pieux. Il était demandé dans les questions de produire des schémas suffisamment précis et commentés, et de répondre à plusieurs questions sur les principes de comportement et de dimensionnement de fondations profondes.

Peu de candidats ont produit des schémas ou des explications suffisamment précises et justes pour se voir attribuer tous les points du barème.

Le principe de fonctionnement d'un pieu foré soumis à des actions horizontales n'est pas connu, et de multiples explications exotiques montrent un manque de maîtrise courant de ce sujet.

De nombreux candidats ont correctement complété la coupe lithologique du terrain, et fourni un mode opératoire de réalisation mais la plupart n'ont pas indiqué le niveau piézométrique ou calculé la résistance de calcul R_d .

Nous encourageons les candidats à revoir les notions de base de géotechnique, qui font partie intégrante des contenus technologiques à maîtriser devant des élèves.

Etude 2 : levage du tablier existant

2.1) Le schéma et les caractéristiques de la section à étudier (donc la réponse) étaient dans le dossier technique. Seuls 2 candidats retrouvent par le calcul la bonne valeur. La grande majorité ne sait pas calculer le moment quadratique d'une section composée de rectangles et triangles. D'autres n'étudient pas la bonne poutre !

2.2) et 2.3) Les questions, très accessibles, sont bien traitées pour les candidats ayant choisi la bonne poutre.

2.4) Seul 3 candidats arrivent au bout de leur calcul en utilisant le théorème des 3 moments. Une grande majorité ne traite pas la question alors que toutes les formules sont données.

2.5) Une simple lecture de l'ensemble du sujet permettait ici de trouver les charges s'appliquant sur la poutre. Là encore, très peu arrivent au bout de ce calcul qui n'est qu'une simple descente de charge pour calculer l'effort de vérinage.

2.6) Ce n'était pas le principe de la précontrainte qui était demandé.

Les candidats ne prennent pas le temps de lire chaque question jusqu'au bout pour bien comprendre ce qui est demandé et le but de l'étude. En plus de nombreuses erreurs de lecture, s'ajoutent une mauvaise analyse et une réflexion trop succincte.

Etude 3 : Poutrelles enrobées du nouveau tablier :

3-1) Il s'agissait de commenter la phrase suivante : "*Le PGCSPS du DCE impose à l'entreprise d'analyser la phase de mise en place des poutres HEA dans son PPSPS*" Concernant les sigles demandés, la majorité des candidats n'a qu'une connaissance superficielle de leur signification et ne connaît que sommairement les documents auxquels ils se rapportent. Ils ne possèdent que des notions imprécises quant au contenu desdits documents. Le jury conseille de revoir précisément les définitions et rôles de l'ensemble des documents régissant la réalisation d'un ouvrage.

3-2) Il s'agissait de commenter et d'analyser les résultats obtenus, (courbes de moment de flexion et effort tranchant) provenant d'une modélisation réalisée par un technicien sur l'ouvrage étudié. Peu de candidats ont remarqué les aberrations concernant cette modélisation (à mi-longueur du tablier et au niveau de la dernière culée). En conséquence, peu de candidats ont pu proposer un schéma mécanique comportant les erreurs de modélisation faites par le technicien. Le jury a noté un manque d'analyse, ainsi qu'un manque de clarté dans les réponses. Celles-ci étaient trop sommaires et non (ou trop peu) argumentées. Le jury préconise aux candidats de revoir les notions de mécanique, plus précisément les valeurs particulières des sollicitations au niveau des liaisons mécaniques, et les allures d'effort tranchant et de moment caractéristiques des cas de chargement courants.

3-3) Il s'agissait d'expliquer la signification du sigle PAQ, de présenter en quoi consistait ce document puis de citer et décrire une ou plusieurs méthodes pour assurer le contrôle de soudures. Le jury fait le même constat qu'à la question 3-1. Les sigles couramment rencontrés n'ont pour les candidats qu'une signification imprécise. Il a également noté des lacunes au niveau des connaissances technologiques.

3-4) Il s'agissait de citer et d'expliquer les conséquences pour l'ouvrage de mettre en place des poutres non soudées. Il fallait insister sur la rupture de continuité. Cette rupture de continuité sur appui entraînant une modification des sollicitations et des déformations, elle a pour conséquence une modification des sections à prévoir. Très peu de candidats ont souligné cette conséquence. Certains candidats ont quand même évoqué les désagréments qui apparaîtraient au niveau des appuis (concentration de sollicitations, fissuration), mais presque aucun d'entre eux n'a proposé de solution technologique pour y remédier. Le jury conseille de revoir le lien entre les sollicitations présentes dans les structures et leur comportement en situation réelle.

3-5 et 3-6) Il s'agissait de choisir le panneau le mieux adapté pour assurer le bétonnage entre poutrelles HEA et proposer des raisons permettant d'expliquer le phasage de bétonnage.

Peu de candidats sont parvenus à calculer le chargement réel que devaient supporter ces panneaux lors de la mise en place du béton, et ne sont pas parvenus à justifier le choix du panneau en fonction de la portée libre entre poutrelles. Les raisons évoquées quant au phasage ont été trop peu détaillées et trop faiblement argumentées.

Etude 4 : encorbellement négatif

L'étude 4 consistait à étudier la liaison entre l'ancien tablier et le nouveau et de réfléchir au mode opératoire de réalisation du clavetage.

Très peu de candidat ont traité cette question qui pourtant ne présentait pas de difficulté particulière.

Nous attirons l'attention des candidats sur l'importance de prendre le temps de lire les documentations techniques fournies avec le sujet et dans lesquelles de nombreuses réponses sont suggérées pour peu que l'on prenne le temps de les analyser.

Etude 5 : dimensionnement de la culée

L'étude concerne le chevêtre de la culée de l'élargissement du pont. Les candidats devaient étudier le fonctionnement mécanique à partir de la modélisation du chevêtre indiquée dans l'énoncé afin d'en tirer les conséquences quant à l'emplacement des armatures principales. Pour finir, la section des aciers porteurs était demandée afin d'en vérifier la compatibilité avec l'extrait de l'Euro code 2 fourni.

Les notions de résistance des matériaux ne sont pas suffisamment assimilées par les candidats qui ne parviennent pas à situer convenablement, malgré la modélisation, les zones tendues et comprimées sollicitant les sections.

De ce fait, les armatures principales sont rarement positionnées comme il se doit.

Lorsque la partie dimensionnement des aciers a été abordée, les résultats proposés étaient cohérents traduisant l'utilisation satisfaisante du document technique détaillant la suite des calculs à réaliser.

Les candidats doivent donc avoir une bien meilleure maîtrise des notions élémentaires de résistance des matériaux afin d'appréhender complètement le positionnement des aciers principaux dans les structures en béton armé.

Epreuve d'admissibilité

ETUDE D'UN SYSTEME, D'UN PROCEDE OU D'UNE ORGANISATION

Préambule :

Le sujet se compose de sept parties indépendantes ; cependant les questions de chaque étude doivent être analysées dans leur globalité.

ÉTUDE 1 : DÉMARCHE HQE

82% des candidats ont traité l'étude. 63% obtiennent un résultat satisfaisant.

Les candidats sont globalement capables d'analyser une démarche environnementale sur un dossier. 35% des candidats n'ont pas été en mesure de produire un document adapté à destination des ouvriers.

ETUDE 2 : ÉTUDE DE L'ÉQUIPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE

Les candidats ont été nombreux à traiter une ou plusieurs des questions de cette étude, aucun ne l'a traitée correctement dans sa totalité.

Pour la première question, peu de candidats ont correctement interprété le tableau des facteurs de correction (DT2.2) et fourni le calcul attendu de l'irradiation solaire sur la façade étudiée. Parmi les autres candidats ayant traité cette question, beaucoup ont négligé le fait que la donnée de base de la valeur de l'irradiation solaire (DT2.1) l'était pour le plan horizontal.

La deuxième question a été correctement traitée par quelques candidats, qui ont choisi une position haute du soleil pour l'été et une position plus basse pour l'hiver, et qui ont procédé aux tracés parallèles des rayons solaires.

Ces connaissances de base étaient ignorées par certains candidats qui ont situé le soleil sur le document-réponse et en traçant, à partir de ce foyer, des lignes rayonnantes !

La troisième question a trop souvent donné lieu à des considérations trop générales, ne prenant pas en compte le dossier étudié.

ETUDE 3 : ACCESSIBILITE DU CADRE BATI

Analyse des réponses	
Question non-traitée	42%
Pour les candidats ayant traité la question : erreurs les plus fréquentes.	
Pas de calcul du nombre de places ou calcul erroné.	37%
Pas de prise en compte de l'extension future du bâtiment.	30%
Comptabilisation des places du parking de la propriété voisine.	20%

Il est à regretter que seuls 10 %des candidats aient présenté leur analyse sous forme d'un tableau.

ETUDE 4 : TOITURES TERRASSES

Des erreurs d'ordre technique ont été commises : position du pare-vapeur, de l'isolant, de l'étanchéité,... ;

Les relevés d'étanchéité ont été peu ou mal traités, la couverture et la bande stérile souvent oubliées.

Il y avait 2 types d'étanchéité à représenter, la majeure partie des candidats ont traité l'une ou l'autre mais pas les deux.

Le CCTP n'a pas été suffisamment pris en compte.

Il est nécessaire de connaître les principes de bases de la réalisation d'une étanchéité avec ou sans isolant.

ETUDE 5 : ETUDES DES PAROIS EXTERIEURES

45% des candidats n'ont pas traité cette étude. Aucun candidat n'a traité l'étude dans sa globalité.

Lorsque les coupes schématiques sont réalisées, elles restent très succinctes : peu ou pas de cotation ni de légende. La plupart des candidats semble ignorer la notion de proportions. La composition des parois est souvent peu réaliste.

La question concernant le comparatif financier est peu abordée (5% des candidats).

La justification du choix de l'architecte n'est traitée que par 10% des candidats et n'est que très peu argumentée.

ÉTUDE 6: OFFRE DE PRIX DU LOT PEINTURE

On constate des incompréhensions dans la détermination du coefficient du PVHT et un manque de rigueur dans le calcul du DO par catégorie d'ouvrier, ce qui amène à des calculs faux (assujetti ou non aux charges, détermination au mois et non à l'année pour les primes, ...)

L'étude a souvent été traitée superficiellement et de manière incomplète.

ÉTUDE 7 : PREPARATION DU LOT PLATRERIE

Cette étude ne comportait aucune difficulté particulière, elle faisait appel à des notions de bases de technique de quantification d'ouvrages, de calcul de budget horaire et de calcul de besoins de main d'œuvre.

Elle n'a été traitée que par 25% des candidats, sans doute par manque de temps. Les candidats gagneraient à mieux gérer le temps.

Epreuve d'admission

EPREUVE SUR DOSSIER

Textes de référence

NOR : MENH1013195N - note du 1-6-2010 - MEN - DGRH D1

Cette présente note précise, le cas échéant, les programmes de référence sur lesquels le concours prend appui.

Les programmes des épreuves sont, sauf mention contraire, ceux indiqués aux articles 7 et 13 de l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié par l'arrêté du 26 avril 2010 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du CAPLP, auquel les candidats sont invités à se reporter.

Il convient de rappeler que le règlement de ces concours est nouveau depuis la session 2011, notamment pour ce qui concerne l'épreuve indiquée en objet. L'épreuve sur dossier comporte désormais deux parties (durée de la préparation : une heure et trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3).

La première partie est évaluée sur 14 points. Elle porte sur la soutenance devant un jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury (présentation n'excédant pas 20 minutes ; entretien avec le jury : 20 minutes).

La seconde partie est évaluée sur 6 points. Elle s'articule autour d'une interrogation du candidat portant sur la compétence « *agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable* » (présentation : 10 minutes ; entretien avec le jury : 10 minutes). Le candidat répond pendant dix minutes à une question, qui lui a été remise en début d'épreuve (préparation).

CONSTATS ET CONSEILS DU JURY

PARTIE 1 : Soutenance de dossier

- La composition des dossiers

Bien que celle-ci soit très diversifiée, allant d'une élaboration extrêmement rigoureuse à un travail inachevé et manquant totalement d'organisation, le jury a perçu un investissement important de la part de la majorité des candidats pour l'exercice de cette production. Le jury tient à réaffirmer l'importance de la structuration et de la présentation d'un dossier. En effet, c'est ce document qui conditionne en grande partie le « fil rouge » de l'exposé des candidats.

- Le contenu des dossiers

Les candidats ont choisi d'aborder des chantiers (des thèmes supports d'activités) divers dans leur complexité et variés dans les problèmes traités. Le jury a pu apprécier des mises en situation très pertinentes faisant appel à des techniques et technologies innovantes. Les aspects liés à l'évolution de la réglementation (thermique, sismique...) ont également été abordés.

Toutefois le jury rappelle aux candidats qu'il reste très attentif à l'authenticité des problèmes présentés et à la justesse des contenus techniques. Les thèmes exposés doivent également permettre une exploitation pédagogique et technique réaliste, intéressante, motivante et surtout bien associée aux cadres des enseignements choisis (diplôme, classe, position dans le cursus, durée...). Par ailleurs, il est fortement conseillé aux candidats de montrer qu'ils ont réfléchi aux finalités, à l'évolution de la discipline et des démarches pédagogiques adaptées au développement pédagogique présenté.

- L'exposé

En premier commentaire, le jury souhaite préciser que l'exposé fait par les candidats doit leur permettre de mettre en valeur l'intérêt, la qualité de leur dossier et surtout de justifier l'exploitation pédagogique qui en est faite, notamment au regard de la pertinence des points développés (en fonction des caractéristiques de la discipline). Les aptitudes liées à l'expression orale et l'attitude de communication font également l'objet d'une attention particulière de la part du jury. Par ailleurs, lors de l'exposé, il est recommandé aux candidats de s'adresser au jury en lui faisant face.

Les questions posées par le jury visent à préciser et approfondir les éléments exposés précédemment. Elles doivent donc être bien prises en compte par les candidats. L'utilisation des supports visuels et des moyens de communication disponibles lors de l'épreuve doit être maîtrisée.

Le jury tient aussi compte de la capacité du candidat à proposer une nouvelle (ou une originale) organisation pédagogique en intégrant les éléments évoqués lors de l'entretien, notamment dans le cas où aucune approche pédagogique n'a été présentée durant la phase d'exposé.

Le jury recommande aux candidats de faire preuve de concision et de conviction dans leur propos afin d'aller à l'essentiel, car souvent le temps imparti est dépassé sans que les points essentiels de l'exposé aient été abordés. Aussi, la connaissance élémentaire du référentiel des sections choisies ou la cohérence des séquences et séances présentées vis-à-vis de celui-ci est indispensable.

Les activités prévues pour les divers publics en formation doivent être décrites ainsi que les modalités envisagées pour évaluer l'atteinte des objectifs. Il est aussi souhaitable de préciser à quelle situation professionnelle il est fait référence (bureau de maîtrise d'œuvre ou d'économiste, entreprise, ...) et à quel stade de l'étude on se situe (APS ou APD, réponse à un appel d'offres, préparation de la réalisation, suivi des travaux, ...).

Enfin, les commentaires oraux des candidats fournissent au jury des éléments précieux pour affiner l'évaluation de cette épreuve. Ces commentaires peuvent être pris en compte lors de l'évaluation de leur prestation.

PARTIE 2 : « agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable »

Cette composante de l'épreuve sur dossier porte sur l'évaluation de la maîtrise des candidats en matière de connaissances, d'aptitude et d'attitude en rapport à la compétence indiquée ci-dessus.

Le jury a constaté que nombre de candidats méconnaissent les textes qui fixent les devoirs d'un PLP et parfois ignorent leur existence. Certains candidats ignorent tout simplement la signification de ce sigle. Les différents intervenants d'un lycée professionnel et de façon plus générale les différents acteurs des EPLE ne sont pas toujours identifiés très précisément.

Les points relatifs à la responsabilité des enseignants ne sont pas pris en compte, quelquefois nullement perçus, par la grande majorité des candidats. Ceci est particulièrement validé pour ce qui concerne les aspects règlementaires liés aux certifications.

Les mises en situations (problématiques) évoquées dans les sujets n'ont pas toujours été clairement exposées ni analysées par les candidats. Les réponses doivent être davantage mises en perspective avec les responsabilités de chacun des acteurs concernés.

Toutefois, le jury tient à saluer l'excellente prestation de plusieurs candidats pour la qualité de l'analyse des situations proposées, les solutions nuancées évoquées lors de l'entretien ainsi que la connaissance du système éducatif et enfin la loyauté affichée perceptiblement.

Au delà de ces constats, le jury conseille vivement aux candidats ne bénéficiant pas de formation particulière, de se rapprocher d'un EPLE (et plus particulièrement d'un lycée professionnel) pour y évoquer les aspects liés à cette compétence.

Epreuve d'admission

PRESENTATION D'UNE SEQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCEE PROFESSIONNEL

Epreuve pratique d'admission

Durée : 6 heures

L'épreuve porte sur l'**exploitation pédagogique d'un TP à concevoir**.

L'épreuve a pour but d'évaluer, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation qui repose sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction de l'objectif pédagogique défini dans le sujet et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à une étude technique lors d'une phase de construction. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline présentée au concours.

Première partie : Travaux pratiques ; **durée** : 4h00

Cette partie n'est pas évaluée directement. Un sujet fourni au candidat indique, pour un niveau de classe et un diplôme professionnel du secteur du BTP donnés, les compétences à atteindre grâce à la construction d'une séquence pédagogique qui s'appuie sur un dossier technique support. La phase du projet et le lot concerné peuvent être précisés.

Les quatre heures de travaux pratiques permettent de préparer les éléments de support ou d'illustration que le candidat envisage d'intégrer à sa séquence (exemples, données complémentaires, constats, adaptation au contexte, éléments de didactique, ...). Durant cette partie de l'épreuve, le candidat veillera à respecter les règlements en vigueur.

Un poste informatique qui dispose des principaux logiciels de bureautique et de DAO est mis à disposition du candidat avec un accès à Internet. L'utilisation de documents personnels et de tout type de messageries permettant d'entrer en contact avec l'extérieur est formellement interdite.

Des connaissances technologiques portant sur tous les corps d'état du bâtiment sont requises pour compléter les informations recueillies dans les documents et les ressources mis à disposition lors de l'épreuve.

Constat :

Peu de candidats mettent en œuvre leurs savoir-faire professionnels, ce qui est explicitement visé dans cette phase de travaux pratiques. En spécialité « Construction et économie », il s'agit notamment d'utiliser des outils numériques en produisant des documents utiles à la future exploitation pédagogique (ex : création ou modification d'un planning, d'une maquette numérique, d'un plan en DAO, d'un tableau de calculs ou d'une expérimentation).

Les candidats doivent donc produire des documents démontrant leur capacité à répondre à la compétence visée.

Deuxième partie : Préparation de l'exposé ; durée : 1h00

Dans une salle de classe, équipé d'un microordinateur, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc, le candidat se consacre exclusivement à la préparation de l'exposé qui se déroulera dans la même salle. Il dispose de ce temps pour installer, ordonner, afficher des documents ou d'autres supports qu'il souhaite utiliser.

Les fichiers seront préparés pour permettre une présentation fluide de son exposé sans temps mort. C'est aussi le moment de vérifier le bon fonctionnement du matériel (microordinateur, vidéoprojecteur, ...).

Durant l'exposé, le candidat veillera à décrire la séquence et la présentation détaillée d'une séance qu'il a choisie avec pertinence, en utilisant les outils didactiques mis à sa disposition et en soignant la qualité de la présentation.

Des évaluations des apprentissages ou des acquisitions des élèves seront prévues.

Le jury appréciera la prise en compte de l'objectif pédagogique imposé, du niveau de classe donné et le lien avec le référentiel du diplôme. Le choix de la démarche pédagogique et la mise en évidence des informations données et des résultats issus des travaux pratiques seront aussi observés avec attention.

Constat :

La formulation de ce que l'on demande aux élèves (la compétence recherchée, les savoirs qui lui sont associés, le lien avec les référentiels, l'actualisation des outils, les logiciels préconisés et les connaissances utilisées...) et la stratégie pédagogique mise en place (déroulement de séance, activité de l'enseignant, activité des élèves, TD/TP, organisation des locaux, ateliers, chantiers, pluridisciplinarité, projet, accompagnement personnalisé, ...) ne sont généralement pas préparés.

L'environnement et les moyens didactiques utilisés pour accompagner ces séquences (salle de cours, salle projet, terrain, documents, Internet, visuels, tableaux, rétroprojecteur, vidéo projecteur, maquettes, visites de chantier, déplacement à l'atelier...) sont rarement mis en scène pour être décrits au jury.

Conseil :

La séance proposée doit s'inscrire dans une séquence en adéquation avec le support technique proposé.

La séquence devant être positionnée dans une esquisse de progression globale vers la compétence visée.

Le candidat doit être capable d'expliquer le suivi et l'évaluation qu'il compte mettre en place relativement à cette compétence.

Troisième partie : Exposé, durée : 30 minutes

Le candidat présente le dossier support et les travaux réalisés qui lui permettent de monter sa séquence pédagogique.

Le candidat doit détailler comment il envisage d'amener les élèves à maîtriser des savoir-faire professionnels et des connaissances qui correspondent au sujet fourni en début d'épreuve. Il présente au jury la séquence qu'il a préparée en précisant l'objectif pédagogique pour le niveau de classe indiqué.

Il est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Le jury sera amené à évaluer la prise en compte de ses questions, la qualité des précisions apportées ainsi que l'explication et la justification des choix opérés aux plans didactique et pédagogique.

Lors de l'exposé devant le jury qui écoute le candidat sans le questionner, la qualité de l'exploitation du dossier support et des documents ressources sera évaluée. La maîtrise de l'utilisation de l'outil informatique et le volume du travail réalisé seront observés ainsi que la qualité de la prestation orale du candidat.

Les outils de présentation mis à la disposition comme le tableau ou le vidéoprojecteur sont utilisés pour montrer aux membres du jury avec un maximum de détail, la démarche utilisée dans la résolution des problèmes posés. Si des documents graphiques sont présentés aux membres du jury, le candidat s'assurera que ces derniers peuvent les observer de suffisamment près pour les étudier.

Constat :

Le temps disponible pour l'exposé n'est pas utilisé dans sa totalité par la majorité des candidats.

Les prestations orales sont souvent statiques et l'aptitude à communiquer du candidat trop rarement mise en valeur.

Les outils disponibles (logiciels, tableurs, présentation assistée par ordinateur, ...) ne sont pas ou très peu utilisés. Le dossier technique fourni doit servir de support au développement des compétences visées.

Les démarches pédagogiques du type inductif, pédagogie de projet, mise en situation professionnelle... sont rarement mises en avant et l'évaluation des acquis des élèves est trop rarement envisagée.

Les ressources et aides fournies aux élèves (classeur, catalogues, documents, outils, démarches, degré d'autonomie...) et les évaluations envisagées avec ses critères d'évaluation et leur niveau d'exigence (barème, taux d'erreur, temps alloué...) ne sont la plupart du temps ni présentés, ni même annoncés.

La séance n'est pas clairement inscrite dans une séquence pédagogique.

Quatrième partie : Entretien ; durée : 30 minutes

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Cet entretien permettra grâce à une série de questions de mettre en avant :

- la mise en situation des problématiques de chantier
- l'articulation des TP / TD / cours / synthèses
- la stratégie d'évaluation et de remédiation envisagée
- l'exploitation des référentiels
- l'utilisation prévue de matériels didactiques
- la connaissance des parcours de formation et les organisations mises en œuvre en lycée professionnel.

Durant l'entretien, le jury sera attentif aux savoir-faire professionnels et à la maîtrise des gestes professionnels qui auront été mis en œuvre à l'occasion des travaux pratiques et particulièrement dans la spécialité, ceux qui concernent l'utilisation des outils professionnels d'information, de communication et de production.

Dans certaines situations, les dispositions de sécurité, le respect des normes et de la réglementation pourra aussi être abordé.

Constat :

Le jury qui est attentif à la réactivité du candidat, sur sa compréhension des questions posées, sa capacité d'écoute et d'analyse, la pertinence de ses réponses et l'adéquation des ressources utilisées constate un certain nombre de lacunes dans ces domaines.

La capacité du candidat à mettre en œuvre des stratégies de motivation pour les élèves, son aptitude à s'exprimer clairement aussi bien à l'oral qu'à l'écrit sont des points importants pour devenir enseignant. Le jury observe parfois lors de l'entretien un manque d'attention à ces points fondamentaux.

Le candidat qui veille à limiter son domaine d'intervention à son champ disciplinaire en lien étroit avec celui des autres disciplines ne justifie pas toujours ses choix de traiter telle ou telle partie du référentiel.

Globalement, lors des différentes phases de cette épreuve d'admission,

- **la pertinence des investigations menées,**
- **la qualité des productions réalisées,**
- **la diversité des moyens didactiques utilisés,**
- **la réflexion sur des démarches pédagogiques adaptées,**
- **la mise en place de stratégies d'évaluation,**

sont des points particulièrement observés par le jury durant la prestation du candidat.